

Comment vous protéger d'un vol à la fausse qualité

Les vols à la fausse qualité, c'est à dire, avec usurpation d'identité, se multiplient.



En se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, voire policiers), des escrocs abusent ainsi de votre crédulité pour s'introduire chez vous et

voler vos objets de valeur et vos liquidités. Ce type d'infraction est gravement puni par une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code Pénal).

Quelques conseils pour vous protéger... dans tout les cas

Si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, *utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne.*

Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, *vérifiez auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins de la venue de cette personne.*

Si vous souhaitez effectuer un contre-appel, *utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.*

Quelle que soit la profession de celui qui se présente chez vous, ***vous ne devez en aucun cas laisser entrer si vous avez le moindre doute.***

Infos pratiques

Si vous avez le moindre doute

appelez sans hésiter votre commissariat

01 60 71 58 00

ou

en cas d'urgence le 17 Police secours